



découverte d'une non conformité sur un terrain constructible, 10 ans après.

Par **ioletrebor**, le **04/10/2022** à **11:18**

Bonjour,

J'ai acquis un terrain à construire suite à la division d'une parcelle existante en 1992. Aujourd'hui, après stabilisation du sol, je découvre une buse ciment de 70 cm de profondeur qui semble être un répartiteur de drains d'assainissement individuel dont 2 tuyaux pvc viennent du pavillon de mon vendeur et 2 mêmes tuyaux vont vers mon pavillon.

J'ai de bonnes relations avec mes voisins, mais comment puis-je traiter l'affaire car si je vend je serai rattrapé par la "patrouille".

je vous remercie

Par **youris**, le **04/10/2022** à **12:10**

bonjour,

les propriétaires qui ont procédé à la division du terrain devait avoir connaissance de l'existence de ces canalisations.

il est même probable que ce sont eux qui ont installé ces ouvrages.

salutations